



REGLEMENT FINANCIER

NEC ESCRIME

Saison 2022/2023

Ce document vise à définir ;

- les tarifications applicables aux licences
- les conditions de remboursement des frais engagés par les tireurs, maitres d'armes et bénévoles du club
- les modalités de versement aux tireurs des bonifications de performance

1. Tarifs

Les tarifs indiqués ci-après s'appliquent pour la saison 2022/2023 et s'entendent Licence et assurance + inclus

Catégories	Localisation	
	Nantes	Vertou
	Nantes	Vertou
Groupe Baby Escrime	250	–
Groupe Ecole d'escrime, M9, M11, M13	300	
Groupe Demandeurs Emplois / Étudiants	275	–
Groupe M15 et plus et groupe adultes Epée	350	
Groupe M15 et plus et groupe adultes Fleuret	350	
Groupe Elite Fleuret jusque M20 inclus les stages club et la tenue (jogging ou legging + haut de survêtement + chaussettes + écusson) du club	500	–
Groupe Elite Fleuret Senior incluse la tenue du club (jogging ou legging + haut de survêtement + chaussettes + écusson)	450	
Groupe CREFED inclus les stages club et la tenue jogging ou legging + haut de survêtement + chaussettes + écusson) du club	350	
Préparation Physique uniquement - 1 séance semaine	150	
Préparation Physique uniquement - 2 séances semaine	200	
Forfait administratif (licence + frais annexes)	80	
Leçons individuelles pour 30 minutes	30	

Réductions aux tarifs

Licencié salarié d'un partenaire financier club (sur présentation bulletin de salaire)	- 15 % Sur cotisation, location tenue et casier (hors forfait administratif)
Licenciés d'une même famille	
A partir du second membre A partir du troisième membre A partir du quatrième membre et plus	15 € par tireur soit 30€ pour la famille 25 € par tireur soit 75€ pour la famille 40 € par tireur soit 160€ pour la famille
Salariés NEC	
Pour les membres de la famille des salariés de l'association domiciliés sous le même toit	Exonération de la cotisation (reste à charge le forfait administratif hors tenue et matériel)

Toute inscription après janvier fera l'objet d'une facturation au prorata des mois restants (hors forfait administratif fixe), tout mois entamé étant dû dans son intégralité.

2. Locations de matériel :

Tarif annuel	1ère année	Réinscription	Caution
Casier	35 €		x
Tenue complète	45 €	60 €	200 €
Pantalons	25 €	35 €	100 €
Veste	25 €	35 €	100 €
Masque	40 €		100 €
Sous cuirasse	15 €		50 €
Bustier	10 €		30 €
Cuirasse Electrique	Pas de location à l'année, prêt pour une compétition ou un stage uniquement		100 €
Arme			70 € / arme
Fils de corps			20 € / fil

3. Remboursements et frais de déplacements

Préambule :

Pour prétendre à un remboursement, le tireur doit ;

- Porter les couleurs du club (chaussettes, veste, ..) les jours de compétition
- Se déplacer avec la logistique du club afin d'optimiser les couts
- Se présenter lors de l'appel – un remboursement des frais d'inscriptions pourra être envisagé par le bureau sur présentation de justificatifs expliquant l'absence
- Avoir un comportement en adéquation avec les valeurs et le règlement intérieur du club
- Présenter les justificatifs - les remboursements seront faits sur présentation du formulaire de remboursement avant le 15 juillet de la saison en cours, dûment rempli disponible au secrétariat accompagné des justificatifs qui devront être validés par le directeur technique

Prise en charge des **frais d'inscription** aux compétitions

Tous les frais d'inscription (individuel et équipe) en compétitions officielles (championnats départementaux, championnats régionaux, circuits nationaux, circuits européens, coupe du monde) sont pris en charge à l'exception des challenges.

Prise en charge des **frais de déplacement** tireurs :

Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge sauf cas particuliers ci-dessous.

Chaque tour de tableau passé (tiré ou exempté) en Epreuve Nationale ouvrira droit à un remboursement de 10€ par tireur après envoi des justificatifs ou déduction par le maitre d'armes de la facture club (fiche de remboursement disponible au secrétariat).

Au titre de l'accompagnement au Haut Niveau, le bureau et les maitres d'armes se réservent la possibilité de rembourser les frais de déplacement de quelques tireurs sélectionnés, bénéficiant du statut de sportif de Haut Niveau sur liste ministérielle.

Les tireurs sélectionnés en fin d'année pour être membres de l'équipe Senior aux Championnats de France en N1 et actuellement non pris en charge au titre de l'accompagnement club au haut niveau, se verront rembourser 100€ sur les épreuves nationales seniors individuelles effectuées sur la saison. La prise en charge de l'épreuve qualificative est laissée à l'appréciation du bureau et des maitres.

Cas particuliers des Championnats de France et compétitions internationales :

Les frais de déplacement sont pris en charge par le club dans la limite de 100€ pour une journée et 150€ pour 2 jours de compétition, dans la limite de 2 remboursements annuels pour les Circuits coupe du Monde et Europe sur présentation des justificatifs et de la fiche de remboursement, à envoyer au directeur technique.

	Championnats de France
Equipe N3 Sénior	Dotation de 50 € par tireur pour un podium N3
Equipe N2 Sénior	Dotation de 50 € par tireur pour un podium N2
Equipe N1 Sénior	Dotation de 100 € par tireur pour un podium N1

Prise en charge des frais de déplacement arbitres et maitres d'armes

En début de saison l'équipe pédagogique du club présente au conseil d'administration un planning d'encadrement des compétitions pour le 1^{er} octobre.

Les frais de l'arbitre seront pris en charge si la présence de celui-ci est requise au regard des conditions de la feuille de route, et après l'accord du directeur technique du club.

Challenge : Pas de déplacement de MA ni de prise en charge d'arbitre sauf si intégré dans le planning d'encadrement.

EN/CDF : Prise en charge de l'arbitre. Prise en charge du MA si intégré dans le planning d'encadrement.

Conditions de remboursement :

Pour les déplacements, la solution à privilégier est le transport dans le véhicule d'un parent ou d'un tireur.

Entre le train ou la voiture : la meilleure option sera retenue par l'organisateur du déplacement (bénévole ou maitre d'armes) et validée par le directeur technique.

En cas d'utilisation de la voiture :

Trajet <800km :

Covoiturage : 0.4€/kms et frais de péages. Refacturation aux tireurs conduits sur la base de 0.1 €/km et frais de péages.

Pas de covoiturage de tireur ou d'arbitre : 0.35€/kms et frais de péages

Location possible : refacturation aux personnes transportées aux frais réels

Au-delà de 800 kms AR : location de voiture obligatoire et refacturation aux personnes transportées, frais réels

Les frais de transport d'un parent accompagnateur conduisant le minibus seront pris en charge à hauteur d'une demi part.

Plafond restaurant : 25€/repas

Plafond hôtel : 60€/nuit.

Le maitre d'armes référent du déplacement se réserve la possibilité d'augmenter le plafond en fonction du lieu et de la date de compétition.

Les parents et bénévoles ne peuvent solliciter auprès du club aucun remboursement au titre des frais de déplacements pour une compétition s'ils n'ont pas été missionnés spécifiquement pour le déplacement par le club.

Le Bureau